



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

---

**Certificat d'approbation du règlement # 17-455  
modifiant le règlement de conditions d'émission  
de permis de construire portant le # 16-434**

---

Veillez prendre avis que lors d'une séance de son conseil tenue le 2 octobre 2017, la Municipalité d'Austin a adopté le règlement numéro 17-455 intitulé : Règlement numéro 17-455 modifiant le règlement de conditions d'émissions de permis de construction numéro 16-434.

Ce règlement a été approuvé par le conseil de la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité d'Austin, au bureau situé au 21, chemin Millington à Austin.

Donné à Austin, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de février 2018.

---

Anne-Marie Ménard  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (art. 420)**

Je soussignée, Anne-Marie Ménard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Austin, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en en affichant une copie aux deux endroits d'affichage désignés de la Municipalité le 14 février 2018 entre 8h et 20h.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14<sup>e</sup> jour du mois de février 2018.

Anne-Marie Ménard  
Directrice générale et secrétaire-trésorière